

Bienvenue à l'I.F.S.I. d'Auxerre ...

CONDITIONS D'ADMISSION (pré-requis)

Pour les étudiants en soins infirmiers (IFSI) :

« pour être admis en 1^{ère} année de formation au DE infirmier, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation ».

✓ Être à **jour de ses vaccinations obligatoires pour le jour de la rentrée**

(tenir compte des délais : plusieurs injections espacées d'un mois pour l'hépatite B avec contrôle sérologique).

✓ Si vous n'êtes pas vacciné(e) conformément à la réglementation, vous ne pourrez pas effectuer vos stages

✓ Présenter un **Certificat médical d'aptitude** établi par un médecin agréé

✓ L'entrée en formation est subordonnée au schéma vaccinal complet : Passe sanitaire obligatoire (schéma complet avec la dose de rappel ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19)

L'I.F.S.I. d'Auxerre a un quota de 114 places depuis le rentrée de Septembre 2021.

76 places réservées aux candidats PARCOURSUP

38 places réservées aux candidats de la Formation Professionnelle Continue

POUR LES CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

cf. : Arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat Infirmier

ACCES A LA FORMATION

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat Infirmier les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

PERSONNES CONCERNEES

Les candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou autres expériences professionnelles que celui du domaine sanitaire et social, titulaires ou non du baccalauréat).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute personne ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle, à savoir, ayant cotisé trois années à un organisme de protection sociale en France.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font généralement de début janvier à la mi-février.

Les dates exactes seront connues dès le mois de décembre.

Vous pouvez nous contacter à cette période afin que nous vous communiquions les dates durant lesquels vous pourrez télécharger le dossier d'inscription aux épreuves de sélection I.F.S.I.

Dossier à télécharger ici, mais il est trop tard pour cette année !

POUR LES CANDIDATS PARCOURSUP

Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme :

Procédure d'inscription via PARCOURSUP

Consultation du calendrier Parcoursup :

https://www.parcoursup.fr/documentspdf/2021_bac_infog_calendrier_A4.pdf

Tous les lycéens qui souhaitent s'inscrire en première année d'études dans l'enseignement supérieur, les étudiants en réorientation doivent s'inscrire sur Parcoursup

<https://www.parcoursup.fr/>

Vous êtes titulaire du baccalauréat et avez moins de trois ans d'exercice professionnel, vous devez vous inscrire sur Parcoursup, à l'adresse ci-dessus.